



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Préavis No 23/2025
Législature 2021-2026

Rapport de gestion 2024
Préavis relatif aux comptes communaux de l'année 2024

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 19.05.2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le rapport de gestion 2024 ainsi que les comptes selon la loi sur les communes.

1. Rapport de Gestion

La Municipalité composée de M. Christian Graf, Syndic, et de MM. Didier Zumbach, Harold Koeneman, Jean-Christophe Muller et Christophe Gabriel, Municipaux, s'est réunie 26 fois en présence de Mme Mélanie Pernet, Secrétaire Municipale.

Le 04 décembre 2024, Monsieur le Préfet, Olivier Fargeon, a rendu visite à la Commune dans le cadre de sa revue annuelle 2024 et s'est réjoui du bon fonctionnement de la commune.

En dehors des activités « courantes » liées à la gestion de la Commune ainsi que des nombreuses associations inter-communales, les points suivants méritent une mention particulière :

- Suivi de nombreux dossiers de travaux de construction « extraordinaires » :
 - Rénovation ferme Ritter, terminée en décembre 2024 ;
 - Traitement de plusieurs dossiers d'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur ;
 - Rénovation de l'enveloppe et de la toiture du bâtiment communal ;
 - Réfection de plusieurs routes communales.
- Nouveau site Internet et application mobile mis en ligne en avril 2024.
- Démarrage de l'étude pour le PACom (plan d'affectation communal).
- Offre à chaque ménage d'une poubelle à bio-déchets pour la cuisine.
- Achat du bâtiment de l'ancienne laiterie.
- Installation du radar pédagogique.
- Réflexions quant à l'introduction de la norme comptable MCH2 qui sera effective pour l'établissement du budget 2026.

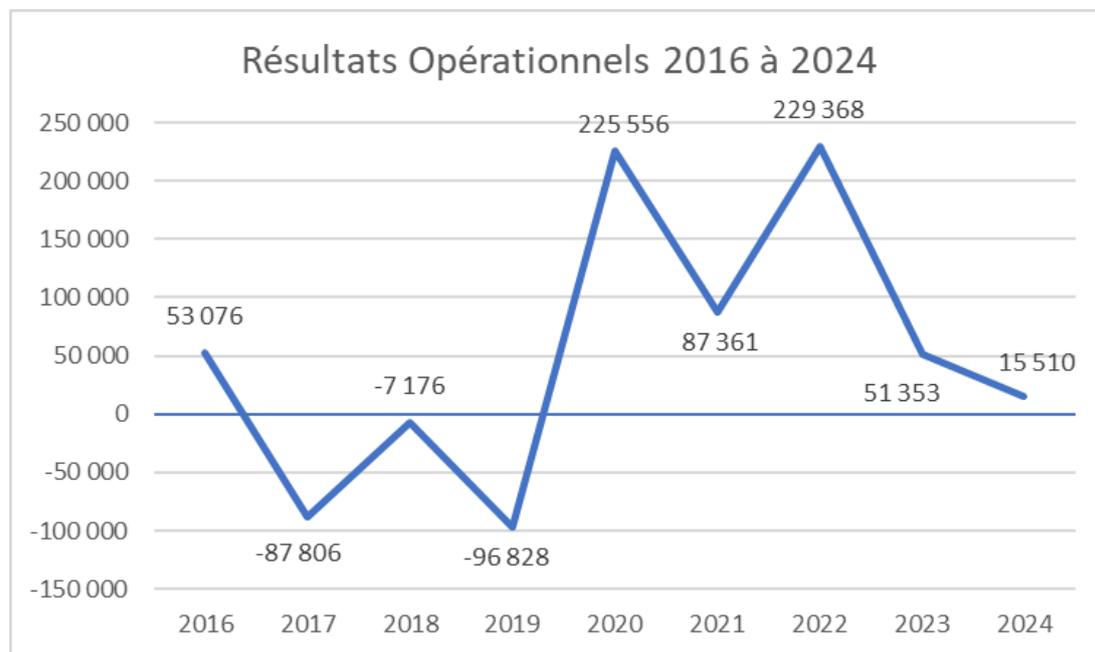
Trois séances du Conseil Général ont été tenues lors desquelles six préavis ont été déposés dans le cadre de la législature 2021/2026 :

- 17/2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires ;
- 18/2024 – Relatif au rapport de gestion et des comptes communaux 2023 ;
- 19/2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;
- 20/2024 – Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;
- 21/2024 – Relatif au budget communal de l'année 2025 ;
- 22/2024 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle.

Les comptes détaillés 2024, en annexe, font partie du présent préavis. Ils sont comparés avec le budget 2024 et les comptes 2023.

2. Résultat Opérationnel

En résumé, le résultat opérationnel de l'année 2024 se termine sur un bon résultat, en ligne avec l'embellie des finances communales constatée ces dernières années.



En réalité, ce résultat de CHF 15'510.- est le fruit d'une série d'éléments extraordinaires résumée dans le tableau suivant :

Résumé du Résumé 2024		Réel	Budget	Δ
1	Impôts	1 660 453	989 900	670 553
2	Éléments Péréquatifs (*)	-938 348	-474 447	-463 901
3	Réfection Route	-91 849	0	-91 849
4	50% Toiture + Peinture Maison Commune	-96 550	0	-96 550
	Charges Opérationnelles	-518 196	-519 696	1 500
	Résultat net	15 510	-4 243	19 753

(*) inclut la hausse des charges du Corps de Police liée à la péréquation

1. Des recettes fiscales extraordinaires liées à des bouclements de taxation sur les années antérieures, à des conversions en capital d'avoirs de prévoyance du 2^{ème} pilier ainsi qu'à des recettes liées à l'immobilier (droits de mutation et impôts sur gains immobiliers).
2. Compensation d'une grande partie des recettes additionnelles par une augmentation des éléments péréquatifs (yc sur la facture du Corps de Police).
3. Prise en charge de 100% des coûts de réfection des routes (préavis 16/2023).
4. Passation d'un amortissement extraordinaire de 50% du coût de réfection de la toiture de la Maison de Commune (préavis 15/2023), ainsi que prise en charge de 100% des coûts liés aux travaux de peinture.

Ces deux dernières mesures permettront d'alléger considérablement les charges d'amortissement sur les années à venir.

Le tableau suivant synthétise les principaux éléments de charges et de revenus.

	2024	Budget 2024	Δ Budget	2023	Δ 2023
ADMINISTRATION GENERALE	-228 336	-239 180	10 844	-210 819	-17 517
FINANCES	1 562 919	966 230	596 689	1 025 311	537 608
<i>Impôts Revenus / Fortune</i>	1 493 347	929 900	563 447	1 003 100	490 248
<i>Impôts Conjoncturels</i>	167 106	60 000	107 106	53 317	113 789
<i>Autres Services Financier</i>	6 419	12 330	-5 911	4 894	1 525
<i>Amortissements</i>	-103 953	-36 000	-67 953	-36 000	-67 953
PEREQUATION (Directe + Indirecte)	-925 713	-437 157	-488 556	-472 922	-452 791
DOMAINES ET BATIMENTS	-6 177	16 959	-23 136	29 165	-35 343
TRAVAUX	-115 946	-39 200	-76 746	-77 624	-38 321
INSTRUCTION PUBLIQUE / CULTTE	-193 733	-209 790	16 057	-189 553	-4 180
POLICE	-69 879	-55 155	-14 724	-44 426	-25 453
SECURITE SOCIALE	-7 052	-6 400	-652	-6 746	-306
SERVICES INDUSTRIELS	-573	-550	-23	-1 033	459
RESULTAT OPERATIONNEL	15 510	-4 243	19 753	51 353	-35 843

La comparaison par rapport au budget 2024 appelle les remarques suivantes :

- Administration Générale
Le résultat positif par rapport au budget (CHF 10'844.-) s'explique par toute une série de petits points, dont une baisse des vacances et jetons de présence.
- Finances
La différence positive par rapport au budget (CHF 596'689.-) s'explique par les recettes extraordinaires citées précédemment. La différence au niveau des amortissements s'explique par l'amortissement extraordinaire de 50% du coût de la réfection de la toiture de la Maison de Commune.
- Péréquation
La différence négative par rapport au budget (CHF -488'556.-) s'explique par l'incidence des recettes fiscales supplémentaires sur les éléments péréquatifs.
- Domaines et Bâtiments
La différence négative par rapport au budget (CHF -23'136.-) s'explique par le coût lié aux travaux de peinture de la Maison de Commune qui a été pris en charge à 100%.
- Travaux
La différence négative par rapport au budget (CHF -76'746.-) s'explique par le coût de réfection des Routes Communales, imputé à 100% comme charge de l'exercice 2024, tel qu'expliqué ci-dessus.
- Instruction Publique
La différence positive par rapport au budget (CHF 16'057.-) s'explique par une baisse du nombre d'élèves en Enseignement Primaire.
- Police
La différence négative par rapport au budget (CHF -14'724.-) s'explique par l'élément péréquatif intégré dans l'allocation des coûts du Corps de Police, telle que pratiquée par le Canton.

En résumé, il est à noter, qu'en dehors des charges péréquatives ainsi que des amortissements, les charges de la commune se composent de trois blocs de tailles comparables

- Administration Générale 37%
- Instruction Publique 31%
- Travaux / Police / Autres 31%

3. Bilan à fin 2024

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2024 appelle les commentaires suivants :

Bilan au 31/12/2024					
Actifs	2024	2023	Passifs	2024	2023
Liquidités	556 725	700 751			
Péréquation à récupérer	0	103 340	Péréquation à payer	325 450	94 704
Div Débiteurs	55 179	40 993	Div Créanciers	61 861	143 758
Impôts à encaisser	619 556	241 036	Emprunts	656 200	674 960
Patrimoine Financier	12 100	12 100	Fonds de réserve	71 983	38 083
Patrimoine Administratif	223 622	191 668	"Achats et Travaux"	1 683	1 683
Découvert	0	0	"Impôts"	55 300	21 400
			"Don"	15 000	15 000
			Réserves affectées	150 065	152 271
			Capital	201 622	186 112
	1 467 181	1 289 888		1 467 181	1 289 888

- Le résultat de cette année cumulé aux bons résultats des dernières années permet de continuer de consolider les comptes de la Commune.

La situation financière peut donc être considérée comme saine, d'autant plus que le poste « Patrimoine Administratif » contient des réserves latentes au niveau de la valorisation du bâtiment communal.

- Le solde des Impôts à encaisser est élevé à fin 2024. Une partie a été régularisée début 2025, la Municipalité restera attentive à l'évolution de ce poste.
- L'augmentation du poste « Patrimoine Administratif » est lié aux 50% du coût de la réfection de la toiture de la Maison de Commune qui n'ont pas encore été amortis. L'amortissement de ce solde se fera a priori en 2025, soit de manière échelonnée sur une période plus longue si les résultats ne devaient pas le permettre.
- A noter un montant important de charges péréquatives restant à payer. Ce montant correspond à la différence avec les acomptes payés et les calculs définitifs intégrant les recettes fiscales extraordinaires de 2024.

Conclusions

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

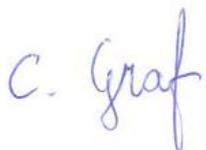
Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis No 23/2025 relatif aux comptes communaux de l'année 2024 ;
- attendu** que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la Commission de Gestion et Finance ;
- décide**
- d'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés ;
 - de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2024 ;
 - de donner décharge à la commission de gestion et finance.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 19 mai 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Ch. Graf



La Secrétaire :



M. Pernet

Annexes : ment.